



L'ESSENTIEL 2016

Document validé par les commissaires aux comptes le 31 juillet 2017. Toutes ces informations sont issues du rapport annuel d'activités 2016, disponible sur le site internet www.snsn.org



XAVIER DE LA GORCE
Président
des Sauveteurs
en Mer (SNSM)

D'année en année, l'Essentiel rend compte des conditions d'exécution de la mission des Sauveteurs en Mer, engagés bénévolement au service des autres.

D'année en année, il consolide leur image. Il montre aussi les efforts importants accomplis pour maintenir la qualité « professionnelle » de leur prestation de sécurité en mer et sur le littoral.

En 2016 l'activité opérationnelle des Sauveteurs Embarqués et des Nageurs Sauveteurs, comme leurs actions de prévention, sont restées à haut niveau d'efficacité, reconnu et salué par les CROSS, nos donateurs d'ordres.

L'année 2016 a aussi été déterminante pour notre financement : elle constitue le point de départ de la consolidation du soutien que nous attendons de la part des pouvoirs publics.

En 2015, nous avons obtenu des avancées significatives grâce aux dispositions législatives relatives au soutien des collectivités locales et à la future taxe éolienne. Un effort financier exceptionnel nous avait par ailleurs été accordé, puis reconduit en 2016.

Nous nous attachons maintenant, en liaison étroite avec la Direction des affaires maritimes, à consolider

ces avancées de façon durable, sur la base du rapport de Madame la députée Chantal Guittet, dont les conclusions restent toujours pertinentes. Les orientations de financement nécessaire au renouvellement de nos moyens et au dimensionnement de nos besoins de formation pour les futurs bénévoles n'ont pas pris une ride. Il reste à espérer qu'en la matière la continuité de l'Etat soit illustrée à l'automne prochain à l'occasion du comité interministériel de la mer et dans le cadre du projet de loi de finances.

Fort de ces résultats, nous avons engagé l'année 2017 avec confiance et détermination, en développant notamment un effort exceptionnel de communication pour commémorer le cinquantenaire de la création de la SNSM. L'objectif est de renforcer très sensiblement les soutiens venus des donateurs privés, principalement les pratiquants de la plaisance et des loisirs nautiques.

Si nous voulons rester confiants pour l'avenir, nous devons cependant rester très vigilants pour convaincre les décideurs de nous soutenir à la hauteur des enjeux de demain : le maintien d'un outil de sécurité en mer exceptionnel par son efficacité incontestable, mais aussi par ce qui constitue le cœur du dispositif, l'engagement courageux et désintéressé de nos 7000 bénévoles.

Une fois encore, l'Essentiel est le témoignage de ces enjeux.

LA SNSM EN BREF

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est une association loi 1901, créée en 1967 pour répondre aux besoins croissants liés à la fréquentation du littoral français par les plaisanciers et estivants. La SNSM est née de la fusion de la **Société Centrale de Sauvetage des Naufragés** et de la **Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons**, fondées à la fin du XIX^e. En 1970, la SNSM est reconnue d'utilité publique.

3 missions complémentaires :

- **Sauver des vies** en mer et sur le littoral à tout moment et en tout lieu, depuis la plage jusqu'au large,
- **Former et être formé**, afin de garantir la préparation et l'entraînement des Sauveteurs en Mer,
- **Prévenir les risques**, en enseignant une pratique consciente et responsable de la mer.

LES SAUVETEURS EN MER EN CHIFFRES

Chiffres 2016	Sauvetage littoral	Sauvetage au large
Sauveteurs opérationnels	1 333	4 400
Interventions	2 263	3 256
Personnes prises en charge	22 437	5 987
Décès	10	53

Les Sauveteurs en Mer, ce sont **4 400 bénévoles** qui forment des équipages disponibles toute l'année pour le sauvetage au large et **1 333 Nageurs Sauveteurs** qui surveillent les plages chaque été. Ce sont également plus de **1 300 bénévoles** qui participent à la vie des **218 stations de sauvetage** et animent les **32 Centres de Formation et d'Intervention (CFI)**, pour former, entretenir la flotte de sauvetage, encadrer, solliciter votre générosité, assurer le suivi administratif et financier, etc.

La clôture des comptes 2016 se solde par **un résultat excédentaire de 3,87 millions d'euros.**

Ce résultat est cependant insuffisant pour permettre le financement de la totalité des investissements engagés en 2016 (renouvellement de la flotte de sauvetage, infrastructures, gros équipements).

Les emplois liés aux missions sociales de la SNSM s'élèvent à 20,2 millions d'euros sur un total de 25,2 millions d'euros. Ils représentent ainsi 80,1 % du total des emplois de l'année.

Les emplois liés à la recherche de fonds et les emplois liés au fonctionnement de l'association représentent respectivement 12,7 % et 7,3 % du total des emplois de l'année.

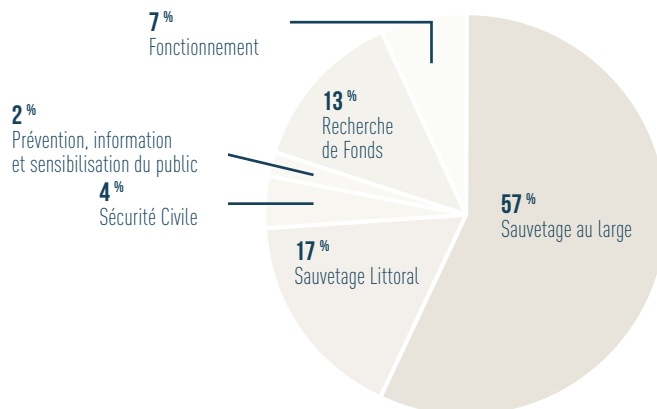
Les ressources d'origine privées, collectées en 2016, représentent 78,9 % des ressources collectées dans l'année.

Le montant des emplois financés par les ressources issues de la générosité du public s'élève à 10 millions d'euros, soit 39 % des emplois.

Répartition des emplois 2016

L'encadrement technique, administratif et financier de l'association est assuré par 75 salariés (71,92 équivalent temps pleins), répartis entre le Siège parisien, le Pôle national de formation de Saint-Nazaire et les centres de réparations et d'entretien de Saint-Malo et Palavas.

Sont compris dans les missions sociales : le sauvetage au large, le sauvetage littoral, la sécurité civile (sécurités nautiques, dispositifs prévisionnels de sécurité, formation du public aux « gestes qui sauvent ») ainsi que la prévention et la sensibilisation du public.



Compte d'emploi annuel des ressources 2016 (en milliers d'euro)

EMPLOIS	Emplois de l'exercice	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016
Missions sociales	20 149	6 154
Frais de recherche de fonds	3 189	2 898
Frais de fonctionnement	1 831	794
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	25 168	9 846
Dotations aux provisions	63	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 716	
Excédent de ressources de l'exercice	3 871	
TOTAL GÉNÉRAL	30 818	
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		4 949
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		1 354
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		13 441

RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2016
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		7 338
Ressources collectées auprès du public	10 669	10 669
Autres fonds privés	2 461	
Subventions et autres concours publics	4 871	
Autres produits	5 051	
Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	23 052	
Reprises des provisions	460	
Production immobilisée	717	
Aides à l'investissement inscrites au résultat	2 855	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	3 734	
Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		2 104
Insuffisance de ressources de l'exercice		
TOTAL GÉNÉRAL	30 818	12 773
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		13 441
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		6 670

Répartition des ressources d'exploitation 2016



DÉPENSES POUR LA RECHERCHE DE FONDS RAPPORTÉES AUX RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

	Ressources collectées (en k€)	Dépenses (en k€)	%	Montant Collecté pour 1 € dépensé
Appel à la générosité du public	8 498	2 068	24,3 %	4,11 €
Manifestations et vente de produits dérivés	1 547	1 090	70,5 %	1,42 €
Legs	624	31	4,9 %	20,41 €
TOTAL	10 669	3 189	29,9 %	3,35 €

*Autres produits : défraiements liés à l'assistance aux biens, à la vente de produits dérivés, etc.

Bilan au 31 décembre 2016 (en milliers d'euros)

ACTIF NET

	Exercice 2016	Exercice 2015
Actif immobilisé	45 101	42 470
Actif circulant	20 594	21 587
TOTAL GÉNÉRAL	65 695	64 057

PASSIF

	Exercice 2016	Exercice 2015
Fonds associatifs et réserves	51 026	46 802
Provisions risques et charges	157	149
Fonds dédiés	6 234	8 116
Dettes	8 278	8 990
TOTAL GÉNÉRAL	65 695	64 057

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EN CHIFFRES

Synthèse des investissements - Réel 2016 (en milliers d'euros)

Biens mis en service en 2016	Valeur des biens mis en service	État	Collectivités Territoriales	Partenaires privés	Ressources collectées auprès du public
Stations	8 055	1 070	2 639	185	4 161
CFI	985	-	333	279	373
Support Opérationnel	460	-	-	44	415
TOTAL GÉNÉRAL	9 500	1 070	2 972	509	4 949

Synthèse des investissements engagés en 2016 (en milliers d'euros)

Projets engagés en 2016	Budget total des projets engagés	État	Collectivités Territoriales	Partenaires privés	Ressources collectées auprès du public
Stations	5 349	500	1 841	420	2 587
CFI	1 374	-	454	346	574
Support*	3 428	-	250	394	2 783
TOTAL GÉNÉRAL	10 151	500	2 546	1 161	5 944

* Comprend 2 800 k€ pour la construction du nouveau Pôle de Soutien de la Flotte à Saint-Malo.

Synthèse des investissements prévisionnels pour 2017 (en milliers d'euros)

Projets engagés en 2017	Budget total des projets	État	Collectivités Territoriales	Partenaires privés	Ressources collectées auprès du public
Stations	4 136	511	1 178	140	2 307
CFI	584	-	23	254	307
Support	224	-	-	55	169
TOTAL GÉNÉRAL	4 944	511	1 201	449	2 783

L'année 2016 aura sans doute marqué la fin – au moins provisoire – d'un long processus de mobilisation des pouvoirs publics initié en 2014, afin de sensibiliser le plus haut niveau de l'État aux grands enjeux auxquels fait face la SNSM.

Des avancées incontestables auront été obtenues :

Loi NOTRe, votée le 7 août 2015, instaurant une compétence portuaire dévolue aux collectivités territoriales et permettant à ces dernières de continuer à soutenir le fonctionnement et les investissements de la SNSM sur une base volontaire et en dépit de la suppression de la clause de compétence générale ;

Amendement au Code Général des Impôts déposé par le gouvernement le 7 novembre 2015, réservant 5 % de la future taxe sur les éoliennes en mer à la SNSM ;

Augmentation à partir de 2017 de la subvention courante de l'État, qui passe de 2,2 M€ à 3,7 M€ et attribution d'une subvention exceptionnelle de 1,0 M€ pour l'année 2017 ;

Rapport au Premier ministre de Mme Chantal Guittet, alors députée du Finistère, soulignant l'importance pour l'État de relever son concours à un niveau de 25 % du budget, qualifié de « raisonnable », compte tenu des responsabilités qui sont les siennes au regard du sauvetage en mer ;

Obtention du label Grande cause nationale par la SNSM pour l'année 2017 ;

Instauration d'une journée nationale du sauvetage ;

Soutien marqué du Président de la République en son discours du 8 novembre 2016 aux Assises de l'économie de la mer : L'État doit « garantir la capacité à faire face à des besoins financiers de long terme... (la SNSM) doit absolument disposer des moyens financiers indispensables pour son action ».

Jamais la SNSM n'aura vu un Président de la République et un Premier ministre se mobiliser ainsi pour reconnaître, saluer et soutenir l'engagement des Sauveteurs en Mer.

Jamais la SNSM n'aura été aussi présente dans les médias (+260 % en deux ans), avec en conséquence une augmentation des dons des particuliers en 2016 (+11 %).

Si ces avancées sont notables elles restent néanmoins insuffisantes au regard des besoins financiers nécessaires pour garantir le renouvellement de la flotte de sauvetage – avec l'arrivée à maturité des Canots Tous Temps, plus gros navires hauturiers de la flotte de sauvetage – et le déploiement indispensable de notre plan de formation.

C'est la raison pour laquelle la SNSM souhaite une augmentation progressive de la subvention courante attribuée chaque année par l'État, avec 2 millions d'euros supplémentaires dès 2018 et jusqu'à 4 millions d'euros à l'horizon 2021.

Dans un tel contexte, alors que les budgets publics, de l'État comme des collectivités territoriales, demeureront sous forte contrainte dans les prochaines années, il est indispensable que la SNSM prenne sa part de responsabilité pour garantir la continuité de sa mission et la pérennité de son modèle bénévole. C'est dans cet esprit que le Premier ministre, souhaitant accompagner la SNSM dans son effort de développement de ses ressources issues de la générosité du public, a attribué le label Grande Cause Nationale au sauvetage en mer pour l'année 2017 et institué une Journée Nationale des Sauveteurs en Mer, dont la première édition s'est tenue le 29 juin dernier. **La mobilisation croissante du grand public, des plaisanciers et pratiquants d'activités nautiques, comme des estivants qui tous bénéficient des actions de la SNSM, sera déterminante pour l'avenir de notre modèle bénévole.**



La Politique de Réserve

Le résultat excédentaire de 2015 (560 K€) a été affecté par l'Assemblée Générale du 30/09/2016 à la Réserve Statutaire de l'association. En outre, afin de mettre en conformité l'historique des comptes de la SNSM avec le règlement CRC 99-01, 9 997 K€, correspondant à la valeur nette des subventions d'investissement d'origine privée inscrites au bilan avant 2016, ont été réaffectés à la réserve pour projet associatif. Le résultat de l'exercice est systématiquement inscrit en réserves par la SNSM afin de financer ses investissements et de disposer de disponibilités suffisantes pour assurer la pérennité de son fonctionnement. Ainsi le Fonds de Roulement de la SNSM (différence entre le total des fonds propres et la valeur nette des immobilisations) représente fin 2016, 6 082 K€, soit 3 mois de fonctionnement courant.

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



LES SAUVETEURS EN MER
(SNSM)

31, CITÉ D'ANTIN - 75009 PARIS

WWW.SNSM.ORG

